

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:** Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

**UFI:** NT9E-U1EQ-1206-VMDF

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

**Catégorie de processus** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

**Emploi de la substance / de la préparation** Couche passivante

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

merz+benteli ag

Freiburgstrasse 616

CH-3172 Niederwangen/Bern

Tel: +41 31 980 48 48

Fax: +41 31 980 48 49

E-mail: info@merz-benteli.ch

Web: www.merz-benteli.ch

**Service chargé des renseignements:**

merz+benteli ag: Tel: +41(0)31 980 48 48

E-mail: info@merz-benteli.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

merz+benteli ag: Tel.: +41(0)31 980 48 48

Numéro d'urgence national: Tel.: + 41 145

Centre Suisse d'information Toxicologique: Tel. +41(0)1 251 51 51

E-mail: info@toxi.ch

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acétate d'éthyle  
Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate  
Homopolymère de diisocyanate d'isophorone  
Hexaméthylène-1,6-diisocyanate
- **Mentions de danger**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de la poudre d'extinction pour l'extinction.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec pour l'extinction.
- **Indications complémentaires:**  
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine / environnement: La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

CHF

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 2)

· **Composants dangereux:**

Ne contient aucun (autre) ingrédient dans une quantité qui, selon le règlement CLP, nécessite une liste dans la section 3.2

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	50-100%
CAS: 28182-81-2	Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate (contient du diisocyanate d'hexaméthylène <0,50 %) Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 4151-51-3 EINECS: 223-981-3 Reg.nr.: 01-2119948848-16-XXXX	Tri(p-isocyanatophényl)thiophosphate (contient du chlorobenzène <3,6 %) Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 53880-05-0 NLP: 500-125-5 Reg.nr.: 01-2119488734-24-XXXX	Homopolymère de diisocyanate d'isophorone (contient : 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate <0,50 %) Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	2,5-10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX	xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-<2,5%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	<2,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119457571-37-XXXX	Hexaméthylène-1,6-diisocyanate Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,5%

· **SVHC** Non présent en une quantité ≥ 0,1%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

(suite page 4)

CHF

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 3)

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette)
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Manifestations allergiques  
Vertiges
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**  
Eau  
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Formation de suie en cas de combustion.  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:  
Cyanure d'hydrogène (HCN)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 5)

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 4)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Respecter les mesures d'hygiène générales d'application des produits chimiques.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas de (autres) quantités pertinentes de substances avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance

### 141-78-6 acétate d'éthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm Valeur à long terme: 1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
--------------	--

### 1330-20-7 xylène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
--------------	--

### 123-86-4 acétate de n-butyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 960 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 480 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm SSc;
--------------	--

### 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm SSc;
--------------	--

(suite page 6)

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 5)

**28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate (contient du diisocyanate d'hexaméthylène <0,50 %)**

Valeur momentanée 0,02 mg/m<sup>3</sup> (CH), généralement pour des isocyanates

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

**1330-20-7 xylène**

BAT (Suisse) 2 g/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Methylhippursäuren

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX

· **Protection des mains:**



Gants de protection recommander

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera -  
Switzerland

(suite de la page 6)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Noir
· Odeur:	Genre ester
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>77 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2,1 Vol %
· Supérieure:	11,5 Vol %
· Point d'éclair	-4 °C (Closed cup)
· Température d'inflammation:	333 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau. Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	10 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	99,99 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

### · 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	61,53 %

(suite page 8)

CHF

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera -  
Switzerland

(suite de la page 7)

· VOC (CH)	61,06 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	
Liquide et vapeurs très inflammables.	
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
------	------	---------------------

(suite page 9)

CHF

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 8)

Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
<b>1330-20-7 xylène</b>		
Oral	LD50	3,523 mg/kg (rat)
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,4mg/l (rat)
<b>108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/l (lapin)
<b>28182-81-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate (contient du diisocyanate d'hexaméthylène &lt;0,50 %)</b>		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	1,5 mg/l
<b>4151-51-3 Tri(p-isocyanatophényl)thiophosphate (contient du chlorobenzène &lt;3,6 %)</b>		
Oral	LD50	>675 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	5721 mg/l (rat)
<b>822-06-0 Hexaméthylène-1,6-diisocyanate</b>		
Oral	LD50	746 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>7.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	0,124 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés de perturbation endocrinienne - santé humaine : La substance/le mélange ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) de la Commission 2018/605 de la Commission).

CHF

(suite page 10)

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera -  
Switzerland

(suite de la page 9)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
  - 1330-20-7 Xylène
  - LC50/96h: 3.77 mg/L (fish)
  - EC50/48h: 7.4 mg/L (daphnia magna)
  - EC50/72h: 10 mg/L (skelettonema costatum)
  - 28182-21-2 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate
  - CL50/96h : >100 mg/l (danio rerio, poisson)
  - EC50/48h : >100 mg/l (daphnia magna)
  - 123-86-4 n-Butylacetate
  - EC50/72h: 647.7 mg/l (desmodesmus subspicatus)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Propriétés de perturbation endocrinienne - environnement : La substance/le mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux de 0,1 % ou plus (conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement délégué (UE) 2018 /605 de la Commission).
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Le produit ne devrait pas parvenir sans traitement préliminaire (station d'épuration biologique) dans les eaux.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** 1866
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1866 Resin solution

(suite page 11)

CHF

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.  
· Étiquette 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

· No EMS: F-E, S-E

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L  
· Catégorie de transport 2  
· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D, 3, II

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: Classe A (Classification propre)

(suite page 12)

Date d'impression : 25.01.2023

Version 4

Révision: 25.01.2023

**Nom du produit: Haftvermittler / Adhesion Promoter Black Glass - Schweiz - Suisse - Svizzera - Switzerland**

(suite de la page 11)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### · Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

- **Sources** Non disponible.

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**